

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE BOURSE DE CONGRÈS DU CRIPA POUR ÉTUDIANTS DE DEUXIÈME ET DE TROISIÈME CYCLES ET STAGIAIRES POSTDOCTORAUX

Lorsque non spécifié, le terme « membre » signifie qu'il s'agit aussi bien de « membre régulier » que de « membre associé » du CRIPA.

1. Description du programme de financement de bourses de congrès pour étudiants

L'objectif du programme est de favoriser la participation des étudiants de deuxième et troisième cycles, ainsi que les stagiaires postdoctoraux (SPD) qui participent aux travaux de recherche du CRIPA, à des congrès de grande envergure au cours de leur programme d'études ou de stage postdoctoral.

L'objectif de ce programme est aussi – et ceci est valable quel que soit le type de financement du CRIPA – de donner la chance à un maximum de laboratoires de recherche. C'est-à-dire que si un même laboratoire présente plusieurs candidats pour un même concours, le deuxième candidat (et les suivants) n'auront pas la priorité par rapport à un candidat de force sensiblement équivalente provenant d'un autre laboratoire.

La bourse allouée est une contribution pour défrayer, au moins en partie, les coûts d'inscription, de transport et d'hébergement encourus par ces étudiants et SPDs lors de leurs déplacements dans le cadre de rencontres scientifiques nationales et internationales, afin de leur permettre d'acquérir une expérience profitable tant au niveau de la présentation de leurs résultats scientifiques (sous la forme de conférence ou de présentation d'affiche), qu'au niveau des interactions avec les chercheurs de leur domaine de recherche.

2. Conditions d'admissibilité

- Le Centre supportera une part forfaitaire des frais encourus par des étudiants de deuxième et troisième cycles et des SPDs pour la présentation de leurs travaux de recherche à des conférences d'envergure internationale.
- Les étudiants doivent être sous la supervision d'un membre du Centre et les SPDs doivent effectuer leur stage dans un laboratoire dirigé par un membre du Centre, sur un projet de recherche relié au programme du CRIPA.
- Les présentations (orales ou par affiches) doivent cadrer avec les objectifs scientifiques du Centre et comporter au moins deux coauteurs membres du CRIPA.

3. Modalités d'attribution

Le budget annuel du programme est de 5 000 \$, ventilés sous la forme de bourses d'un maximum de 1 000 \$ chacune attribuables chaque année. Pour les congrès qui ont lieu au Québec, le montant maximum octroyé sera de 500 \$, pour les congrès hors-Québec le montant maximum octroyé sera de 1 000 \$. Toutefois, en fonction du budget annuel accordé par le FRQNT, le comité directeur se réserve le droit de modifier sans préavis le montant maximal des bourses en fonction des fonds disponibles. Les bourses seront réparties comme suit : deux bourses pour étudiants de deuxième cycle, deux bourses pour étudiants de troisième cycle et deux bourses pour stagiaires postdoctoraux. Un même étudiant ne pourra se voir attribuer qu'une seule bourse de congrès à l'intérieur d'une période de 12 mois.

Les étudiants qui ont présenté – ou qui ont l'intention de présenter une bourse auprès d'un autre organisme – devront l'indiquer dans la demande du CRIPA. Un même étudiant ne pourra pas cumuler deux bourses pour un même congrès. Si la réponse à la deuxième bourse (celle faite à un organisme autre que le CRIPA) arrive après le dépôt de la demande auprès du CRIPA, c'est la responsabilité de l'étudiant d'en aviser le CRIPA pour prendre une décision sur le choix de la bourse qui sera finalement accordée.

L'attribution des bourses de congrès se fera par l'entremise de deux concours par année à l'issue desquels trois demandes de bourses par concours pourront être retenues.

Si moins de trois candidatures parviennent au comité d'évaluation, les sommes non distribuées pourraient être reconduites pour le concours suivant.

JURY : Le comité chargé d'analyser les demandes de bourses sera une variation *ad hoc* du Comité directeur du CRIPA, composé de membres non en conflits d'intérêts (dont les étudiants ou SPDs ne présentent pas de demandes). Les demandes seront évaluées à partir des critères suivants (cote sur 100 points) :

- **Démonstration de l'adéquation du programme du congrès par rapport au projet** de recherche et de la pertinence du congrès par rapport à la formation de l'étudiant ou SPD.
- **Préférence donnée à une présentation orale par rapport à une présentation par affiche.**
- **Qualité des résultats** présentés dans le cadre du congrès.
- **Qualité du curriculum vitae.**

Remarque : Les demandes seront bien sûr évaluées à l'intérieur de chacune des catégories suivantes :

- Demandes pour étudiants du deuxième cycle.
- Demandes pour étudiants du troisième cycle.
- Demandes pour stagiaires postdoctoraux.

4. Dates limites de présentation des dossiers

Tous les documents requis (voir le formulaire de demande « Bourse de congrès du CRIPA pour étudiants de deuxième et de troisième cycles et stagiaires postdoctoraux ») doivent parvenir en copie papier et numérique au bureau de coordination du CRIPA avant :

- Le 15 septembre pour un congrès se tenant entre le 1er octobre et le 30 avril de l'année suivante.
- Le 15 mars pour un congrès se tenant entre le 1er avril et le 31 octobre.

Le formulaire de demande est disponible sur le site Web du CRIPA et devra être acheminé une fois complété au bureau de coordination du CRIPA à : c.crost@umontreal.ca

LA DÉCISION DE L'ATTRIBUTION DES BOURSES EST DÉFINITIVE ET SANS APPEL.

Document révisé le 18 août 2015 par C. Crost.